



## Vente maison familiale

-----  
Par Hinamoe

Bonjour,

Mon Papa est décédé en 2012, nous laissant la maison familiale en usufruit à ma maman et à ses enfants, nous sommes 5.

Mais ayant une indivision entre frères et sœurs, j'aimerais savoir si cela est possible de vendre cette maison puisque maman a peur de ses fils.

J'aimerais lancer une procédure de vente de mon côté car je n'en peux plus de cette situation. Est-ce possible?

Cordialement

-----  
Par Alain GT

Bonjour !

Vous dites : "...nous laissant la maison en usufruit à ma maman et à ses enfants"

Qui est propriétaire de la nue-propriété de l'immeuble ? Ses enfants issus d'un précédent mariage ?

note : Nue-propriété : l'immeuble

Usufruit : Le droit d'en user (habitation ou location)

Pleine propriété : Réunion de la nue-propriété et de l'usufruit.

De toute façon vous ne pouvez pas mettre en vente l'immeuble sans l'accord de tous les nus-propriétaires. Et si ceux-là étaient d'accord, vous ne pourriez vendre QUE la nue-propriété, et donc trouver un acheteur qui ne veut pas l'habiter, ni le louer... Pas facile à trouver.